

Bilan saison écogarde Parc naturel régional du Queyras

Année 2025

*Rédaction : Anna Christian, Daniel Fretter, Florence Contat,
Laurent Berçot*

**RÉGION
SUD**



PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Parc
naturel
régional
du Queyras



MONVISO
BIOSPHERE

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	3
TABLE DES ACRONYMES	3
I. FONCTIONNEMENT	5
A. Moyens humains et financiers	5
B. Matériel	7
C. Missions des écogardes	8
II. BILAN DE LA SAISON	9
A. Les patrouilles PNRQ	9
B. Les patrouilles communes	15
C. Retours et incivilités constatées	16
D. Les marchés et les pots d'accueil	21
III. PERSPECTIVES POUR 2026	24
A. Outils et fonctionnement	24
B. Patrouilles et actions de sensibilisation	24
C. Réglementation	27
D. SIT	28
ANNEXES	30
Bilans par sites	31
Bilans par communes	68
Bilans des actions à réaliser pour 2026	69

Table des acronymes

APPB	Arrêté préfectoral de protection de biotope
BEE	Brigade enquête environnement
CC	Communauté de communes
CCGQ	Communauté de communes Guillestrois-Queyras
CVV	Château-Ville-Vieille
DDT	Direction départementale des territoires
GRF	Garde régionale forestière
N2000	Natura 2000
OFB	Office français de la biodiversité

ONF	Office national des forêts
OT	Office de tourisme
OTGQ	Office de tourisme du Guillestrois-Queyras
PNR	Parc naturel régional
PNRQ	Parc naturel régional du Queyras
RNN	Réserve naturelle nationale
SIT	Système d'information territorial

I. Fonctionnement

A. Moyens humains et financiers

1. Effectifs et organisation

Pour l'année 2025, le PNRQ s'est doté de 7 agents susceptibles de faire des patrouilles. Parmi eux il y avait 4 saisonniers à plein temps recrutés en tant que membres de la « Garde régionale forestière » (GRF) de la Région Sud dont un saisonnier coordinateur pour ces trois postes.

Il y avait également un agent saisonnier chargé de patrouiller sur les sites hors PNRQ mais couvert par le site Natura 2000 « Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette ». Cet agent a travaillé avec le chargé de mission Natura 2000 du site en question. C'est la première année où un écogarde est présent à temps plein tout l'été sur ces secteurs.

Enfin deux autres saisonniers ont réalisé des patrouilles, plutôt sur des secteurs d'alpages. Ces deux saisonniers étaient jusque-là à plein temps sur cette mission d'écogarde, pour l'année 2025 ils sont tous les deux passés à mi-temps, le reste de leur temps étant dédié à l'appui de la mission de médiation pastorale du Parc, notamment pour la réalisation de constats de dommage. Concrètement, les deux écogardes faisaient des roulements chaque semaine, de manière que l'un d'eux était sur la mission écogarde et l'autre sur la mission de médiation. Le changement était fait chaque samedi.

Enfin un nouveau poste pour 2025 a été mis en place pour la coordination de l'ensemble de l'équipe écogarde.

Par rapport à 2024, aucun écogarde numérique n'a été présent sur le PNRQ pour des raisons de ressources humaines. Il est prévu que ce poste soit remis en place pour la saison 2026.

Le tableau ci-dessous fait le bilan des répartitions des postes au cours de la saison estivale 2025

Tableau 1 : répartition des postes écogardes à l'été 2025

	Poste	Durée contrat
Agent 1	Ecogarde « GRF »	2 mois ½ (mi-juin - août)
Agent 2	Ecogarde « GRF »	2 mois ½ (mi-juin - août)
Agent 3	Ecogarde « GRF »	2 mois ½ (mi-juin - août)
Agent 4	Ecogarde coordinateur « GRF »	4 mois (juin-septembre)
Agent 5	Ecogarde Natura 2000	3 mois (mi-juin - mi-septembre)
Agent 6	Ecogarde médiateur pastoral	½ temps sur 4 mois (juin- septembre)
Agent 7	Ecogarde médiateur pastoral	½ temps sur 3 mois (juillet- septembre)
Agent 8	Coordinateur Ecogarde	4 mois (juin-septembre)

Pour l'année 2025, l'intégralité des postes écogardes du parc du Queyras ont été financés par le dispositif GRF, même si certains d'entre eux ne rentrent pas complètement dans le dispositif.



Flo



Laurent



Danny



Anna



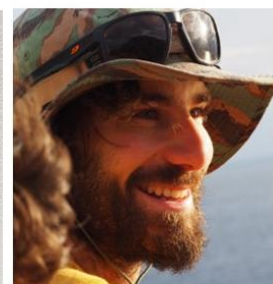
Chloé



Adrien



Elisa



Léo

L'équipe écogarde 2025

2. Accueil et formations

4 des saisonniers (3 GRF et l'écogarde Natura 2000) ont été recrutés en début d'année 2025. Ils ne connaissaient pas forcément les enjeux du Parc. Le reste de l'équipe écogarde avait déjà fait plusieurs saisons au Parc, ils étaient familiers avec le territoire. Pour les 4 nouveaux recrutés une semaine de formation et d'intégration au sein du Parc a été réalisée. Ci-après les thématiques qui leur ont été présentées :

Tableau 2 : descriptif de la semaine de formation des écogardes au sein du Parc

Sujet	Intervenant	Durée
Distribution matériel, véhicules et VAE	Daniel Fretter	½ journée
Présentation de la mission urbanisme	Lora Pirard	1H00
Caractéristiques et enjeux biodiversité du PNRQ	Anne Goussot	1H30
SIT et fonctionnement des saisies écogardes	Daniel Fretter, Anna Christian, Muriel Krebs	2H00
Réglementation, brigades gendarmerie, SDIS, ONF, DDT, OFB	Agnès Montesinos, Manon Bodin (OFB), Xavier Paradis (Brigade CVV), Daniel Discours (DDT), Franck Barbier (ONF)	½ journée
Gestion des alpages, médiation pastorale	Christophe Pin	1 journée
Espaces muséographiques	Janine Marcuzzi	½ journée
Réserve Mont Viso	Pierpaolo Brena, Aubin Creusot, Nicolas Tenoux, Marjolaine Chesnais	½ journée
Visite de quelques sites	Daniel Fretter	1 journée

En plus de cette semaine interne au Parc, les GRF ont réalisé la semaine de formation organisée tous les ans par la Région à Gardanne, encadrant le dispositif GRF. Celle-ci a eu lieu du 23 au 27 juin.



Sensibilisation de randonneurs lors de la journée de formation « alpages » pour les écogardes 2025 à Pra premier (Clapeyto, Arvieux)

B. Matériel

1. Véhicules

Afin de permettre le déplacement sur le territoire de toute l'équipe écogarde, plusieurs véhicules ont été loués. 2 Duster, partagés entre mission de médiation pastorale et mission écogarde, et un fourgon Opel pour les écogardes « GRF » uniquement.

En plus de véhicules de location, les écogardes ont pu utiliser le Partner du Parc et le Kangoo du Parc. L'écogarde Natura 2000 a utilisé pour ses déplacements des véhicules non utilisés par le reste de l'équipe du Parc, à savoir successivement la « Tepee Clim » et le Bipper du Parc.

Enfin, le Parc s'est équipé il y a quelques années de 3 vélos à assistance électrique, ces derniers sont entièrement mis à disposition des écogardes « GRF » au cours de la saison d'été.

2. Uniformes et autres outils

Les écogardes « GRF » et Natura 2000 ont pu bénéficier des uniformes fournis par la Région tous les ans (pantalon, polo, casquette et ceinture). En complément le Parc leur a fourni des cartes IGN, une trousse de secours, des paires de jumelles, et des sacs à dos. Comme à chaque agent du Parc, il leur a également été fourni une radio pour communiquer entre eux et avec le reste de l'équipe. Cette dernière permet également de déclencher le secours en montagne en cas de besoin.

Pour la première année, une cartographie publique de présence des troupeaux ovins sur le Queyras a été développée en début d'été. Ce nouvel outil a été mis en place pour faciliter la cohabitation avec les chiens de protection, notamment pour les propriétaires de chiens de compagnie.

Cet outil a pu être utilisé et diffusé par les écogardes au cours de leur saison.

C. Missions des écogardes

Les écogardes « GRF » ont une mission de sensibilisation auprès du grand public, principalement autour de la question des feux de forêts et donc du bivouac, mais aussi plus ponctuellement sur le reste de la réglementation du Parc (drones et chiens tenus en laisse). Ils sont principalement présents en fond de vallée dans les zones forestières mais il leur arrive de patrouiller plus haut en altitude sur les alpages. De plus, les randonneurs qu'ils croisent, notamment ceux qui font le GR58 « Tour du Queyras » passent régulièrement de la forêt à l'alpage et vice versa entre leurs journées de marche et les bivouacs. C'est pourquoi le Parc les forme également sur le sujet des chiens de protection et de la cohabitation entre tourisme et pastoralisme.

Les missions de l'écogarde Natura 2000 sont similaires. Cet écogarde a pour but de patrouiller sur les secteurs fréquentés à l'extérieur du PNRQ, mais sur le site Natura 2000 « Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette ». Cela concerne 4 communes : Cervières, Villar-St-Pancrace, la Roche-de-Rame et St-Crépin. Lors de ses tournées l'écogarde parle également des enjeux biodiversité du site et du dispositif Natura 2000.

Les deux autres écogardes sont davantage présents sur les secteurs d'altitude et sur les alpages. Leur discours est plus orienté vers le respect de la biodiversité et la cohabitation avec le pastoralisme. Ils parlent néanmoins également des enjeux autour du bivouac et des feux.



Pictogramme des 4 arrêtés municipaux du Queyras (Lac Souliers, Arvieux)

II. Bilan de la saison

A. Les patrouilles PNRQ

Un bilan détaillé par site et par commune se trouve en annexe avec les retours des écogardes de cette saison 2025 et les spécificités de chaque secteur. Ces bilans ont été rédigés en prenant également en compte les bilans des années précédentes et les perspectives qui y avaient été inscrites.

Les paragraphes ci-après font une synthèse de la saison 2025 et des patrouilles réalisées.

1. Localisation et fréquences

Sur l'année 2025, 231 patrouilles ont été réalisées sur l'ensemble du territoire du Parc et sur les communes limitrophes (Cervières, Villar-St-pancrace, St Crépin, La Roche-de-Rame). Cela représente une hausse par rapport aux années précédentes.

Cette hausse peut s'expliquer par le fait que cette année un écogarde était présent à temps plein sur les territoires hors Parc. De plus, par rapport aux années précédentes, les écogardes ont régulièrement changé de secteurs au cours d'une même journée, faisant des patrouilles plus courtes mais donc plus nombreuses,

couvrant plus souvent deux secteurs limitrophes en une même journée (e.g. Aigue Blanche et La Blanche).

Tableau 3 : Evolution du nombre de patrouilles depuis 2022

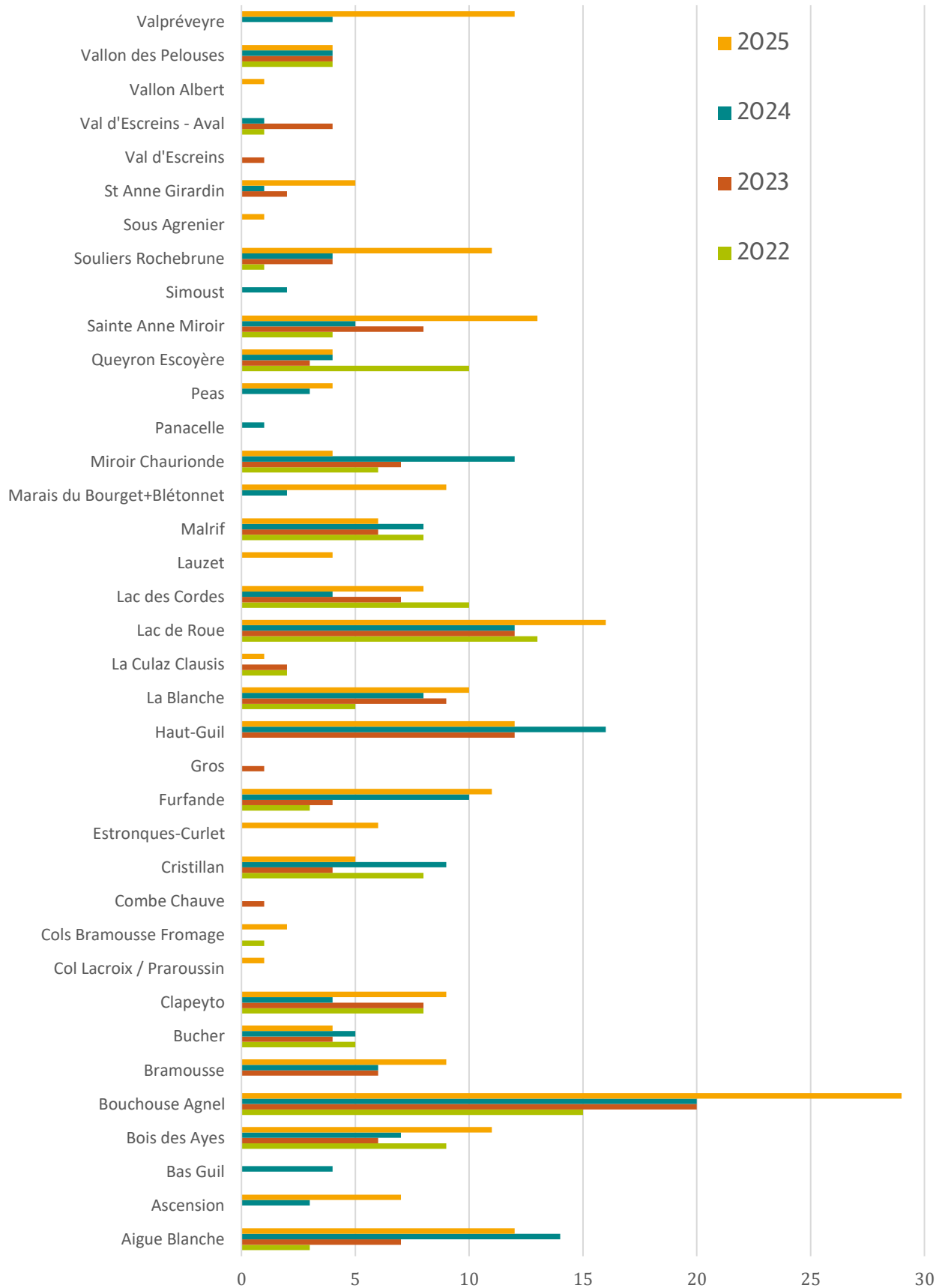
Année	2022	2023	2024	2025
Nombre de patrouilles	116	142	173	231



Alpage de Bouchouse en montant vers le Col Aqnel, l'un des alpages les plus fréquentés du Parc

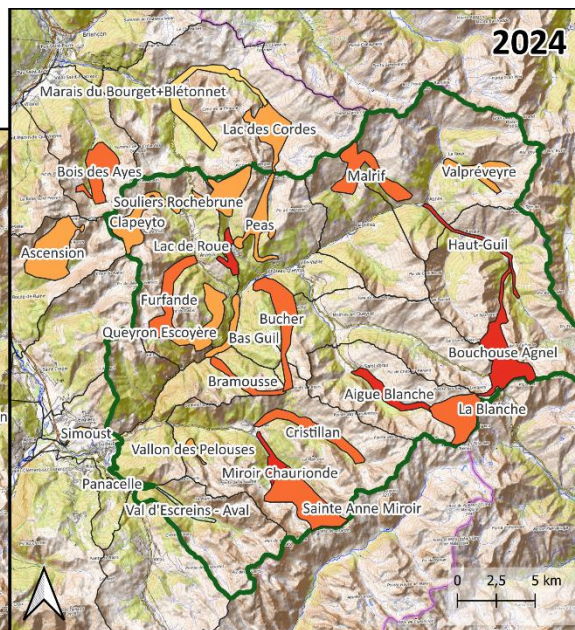
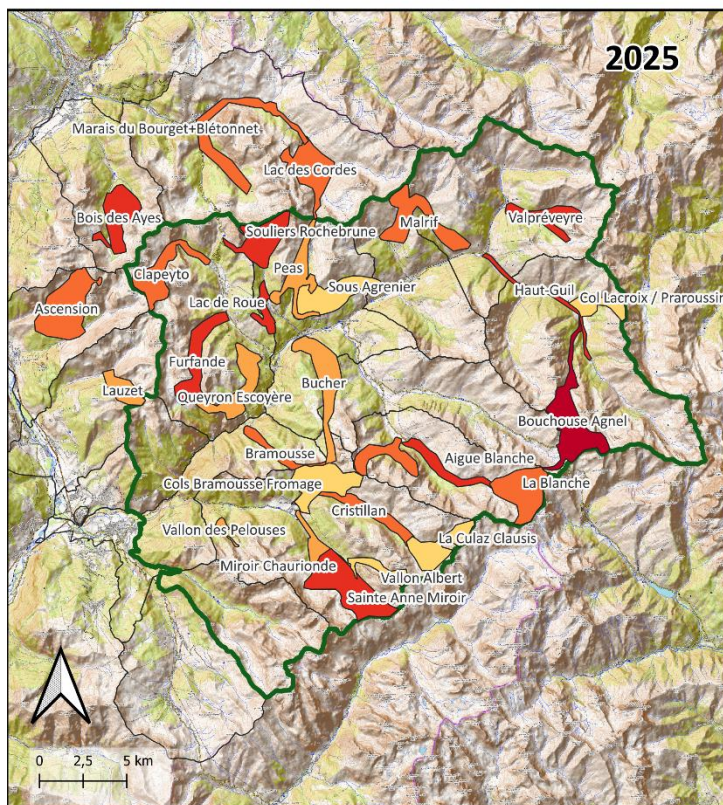
La figure ci-après montre l'évolution du nombre de patrouilles réalisées par secteurs depuis 2022. Les cartes qui suivent permettent de localiser ces secteurs et indiquent également lesquels ont été patrouillés en soirées ou en journée uniquement (soirée après 18h).

Nombre de patrouilles par secteur depuis 2022

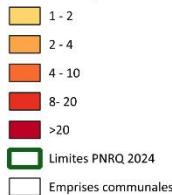


Evolution du nombre de patrouilles par secteurs depuis 2022

Nombre de patrouilles sur les secteurs écogardés du parc naturel régional du Queyras et site Natura 2000 "Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette". Comparaison 2024 et 2025.



Nombre de patrouilles

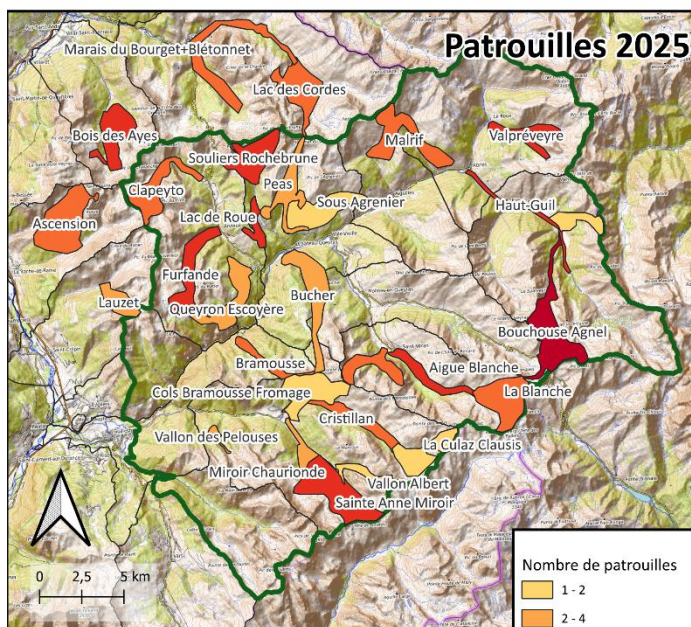


Parc Naturel Régional du Queyras, 2025
Sources : PNRQ, OpenTopoMap

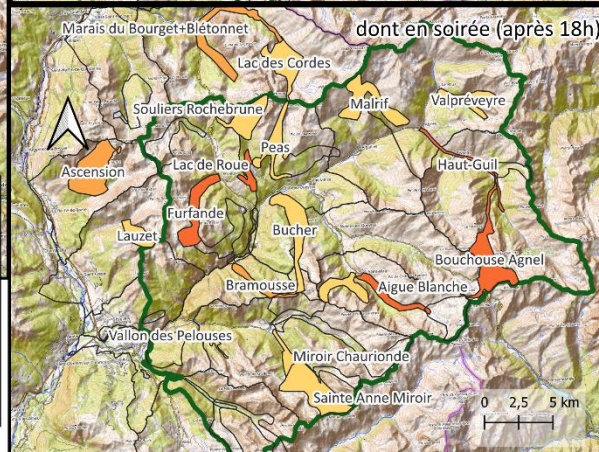
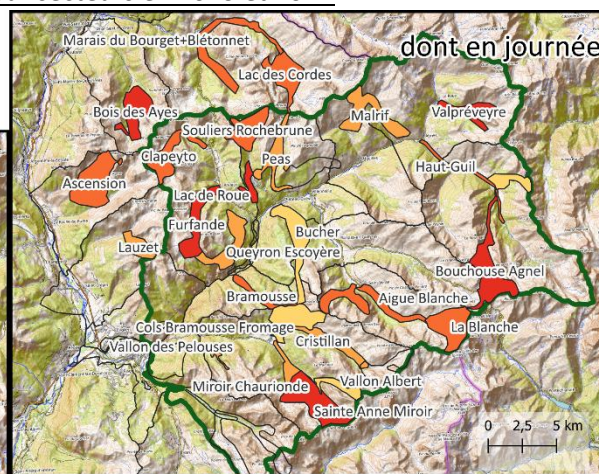
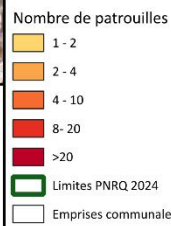


Carte de fréquence de patrouilles par secteurs en 2025 et 2024

Nombre de patrouilles sur les secteurs écogardés du parc naturel régional du Queyras et site Natura 2000 "Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette" en 2025



Parc Naturel Régional du Queyras, 2025
Sources : PNRQ, OpenTopoMap



Carte des fréquences de patrouilles en journée et en soirée (après 18h) par secteur en 2025

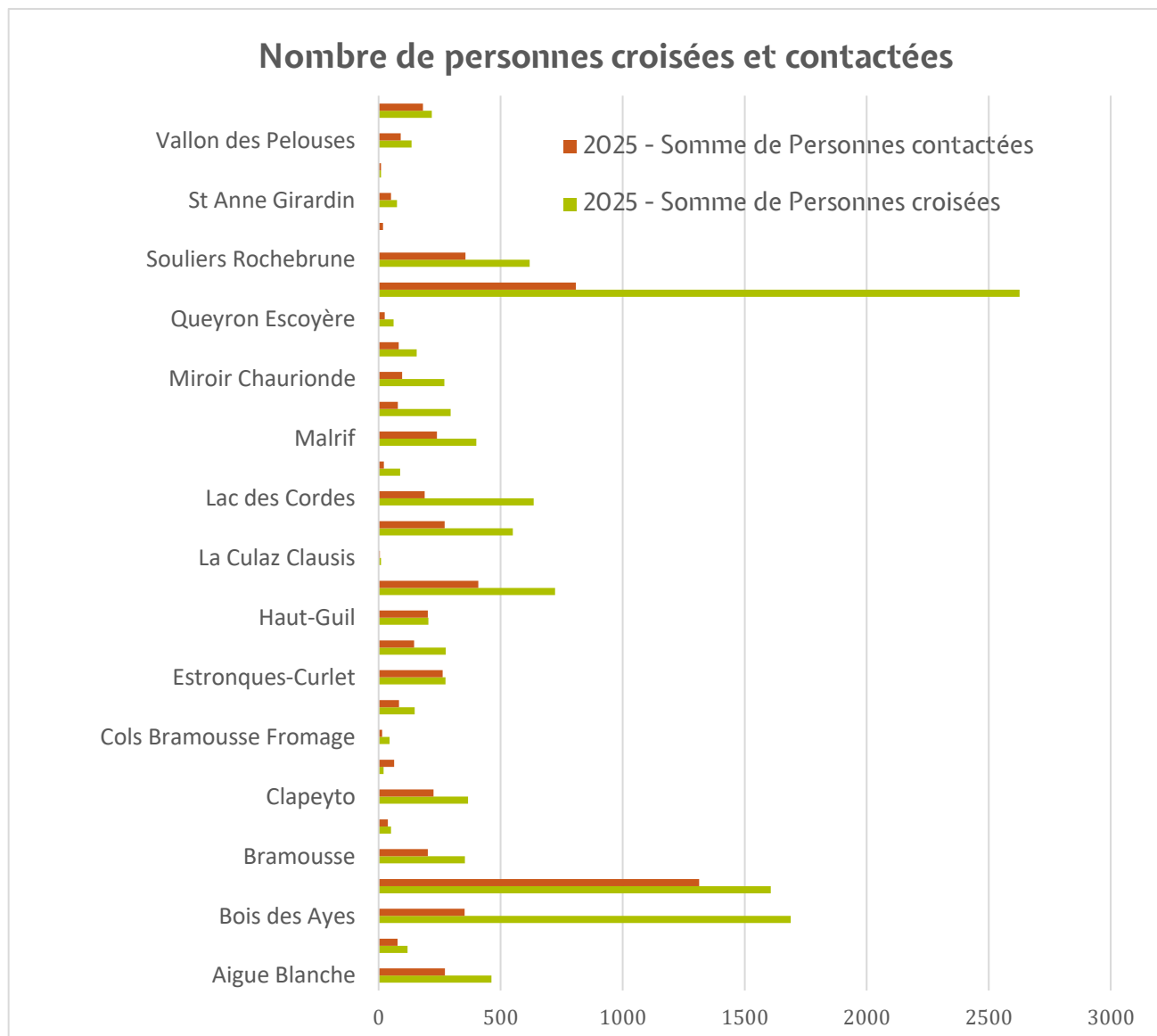
On constate que par rapport aux années précédentes certains secteurs n'ont pas été patrouillés cette année. C'est le cas notamment de secteurs vers Guillestre, qui ont été jugés moins pertinents pour de la sensibilisation que d'autres, davantage fréquentés et susceptibles d'accueillir des personnes voulant bivouaquer ou faire des feux. A l'inverse d'autres secteurs ont été davantage patrouillés : comme expliqués précédemment, les secteurs hors Parc, « Souliers », « Furfande » ou encore « Bouchouse Agnel ».

Parmi les secteurs patrouillés en soirée on retrouve ceux sur lesquels on peut retrouver du bivouac et donc potentiellement des feux. Les secteurs connus pour être fréquentés majoritairement en journée (par exemple « Queyron », « Bois des Ayes », « Cristillan ») n'ont pas été patrouillés en soirée.

On constate plusieurs patrouilles en soirée sur « Bouchouse Agnel », en effet pendant deux semaines des écogardes ont été présents tous les deux jours entre 17h et 22h pour mieux qualifier l'activité de bivouac sur ce secteur bénéficiant par ailleurs d'un Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) pour préserver les milieux humides des berges des lacs de Bouchouse.

2. Nombres de personnes sensibilisées

Au total, environ 12 500 personnes ont été croisées par les écogardes durant la saison 2025, et 6 200 ont été contactées et sensibilisées.



Nombre de personnes croisées et sensibilisées (= contactées) en 2025 par secteur patrouillé

Tableau 4 : évolution du nombre de personnes croisées et sensibilisées depuis 2022

Année	2022	2023	2024	2025
Nombre de personnes croisées	3 826	7 174	9 099	12 500
Nombre de personnes sensibilisées	2 757	5 301	6 769	6 200
Nombre de patrouilles	116	142	173	231

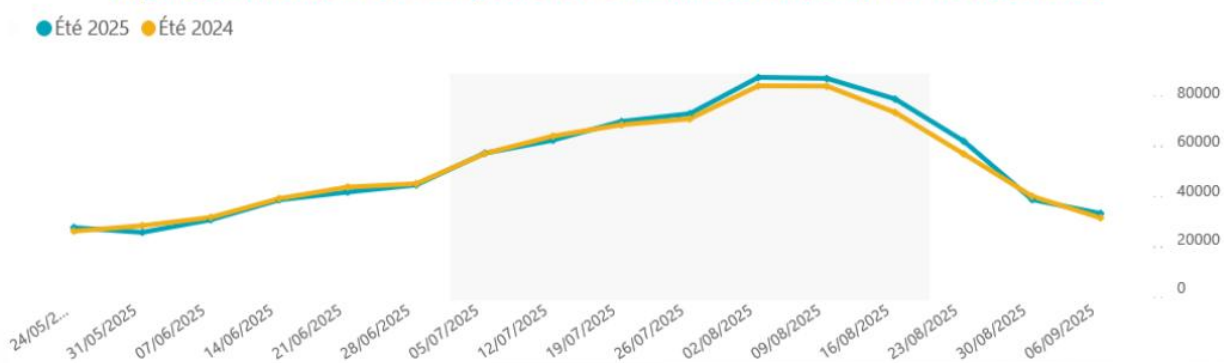
On constate donc que davantage de personnes sont croisées en raison du nombre de patrouilles plus important. Il est difficile d'analyser davantage ces chiffres en raison du changement annuel dans l'équipe d'écogardes et donc du biais dans la récolte d'information. Cette année, sur les 7 écogardes qui patrouillaient régulièrement sur le territoire, 3 étaient déjà présents sur les saisons passées. Ce changement annuel empêche d'avoir une reproduction fidèle des méthodes de récolte de données et de sensibilisation.

La baisse du nombre de personnes sensibilisées peut indiquer que les gens en montagne adoptent plus naturellement les bons comportements et que les écogardes ont moins besoin de les sensibiliser.

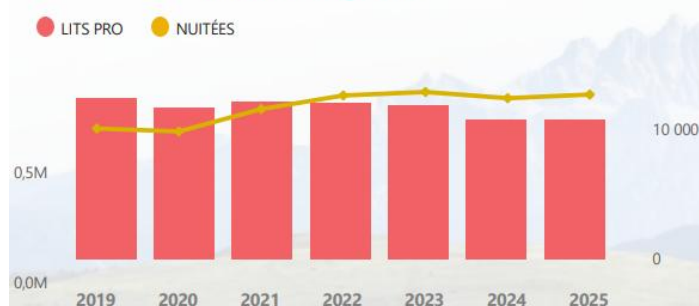
Globalement en termes de fréquentation, les écogardes ont eu le sentiment de croiser plus de monde en juin qu'en juillet, puis un regain de tourisme début août pour finir la saison au calme – dû sûrement en parti aux orages. Pour expliquer la présence en juin, on peut supposer que le peu de neige tombée cet hiver et les fortes chaleurs ayant dégagé les sentiers très vite, ont incité les gens à monter très tôt.

Les chiffres de l'office de tourisme en termes de nuitées et de remplissage des hébergements montrent une légère baisse de fréquentation en juin (-3.7% par rapport à 2024), une légère augmentation en juillet (+0.7% par rapport à 2024) et une augmentation plus forte en août (+5.7% par rapport à 2024). On peut supposer que la clientèle de juillet a peu fréquenté la montagne et est sans doute plus restée en vallée, expliquant le ressenti de faible fréquentation des écogardes. On peut imaginer que les gens « montent en montagne se mettre au frais », sans pour autant chercher à randonner.

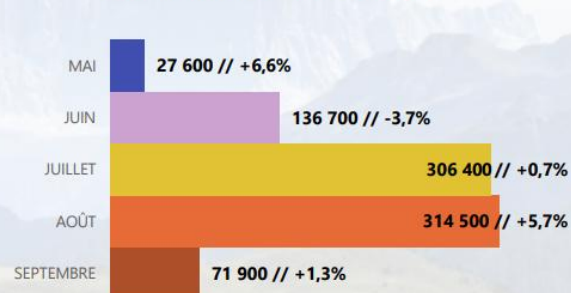
Graph 1 - Evolution du volume de nuitées générées sur l'ensemble des lits de la destination sur l'été 2025 Vs été 2024



Graph 2 - Analyse à Moyen Terme : Evolution du volume de lits et nuitées générées



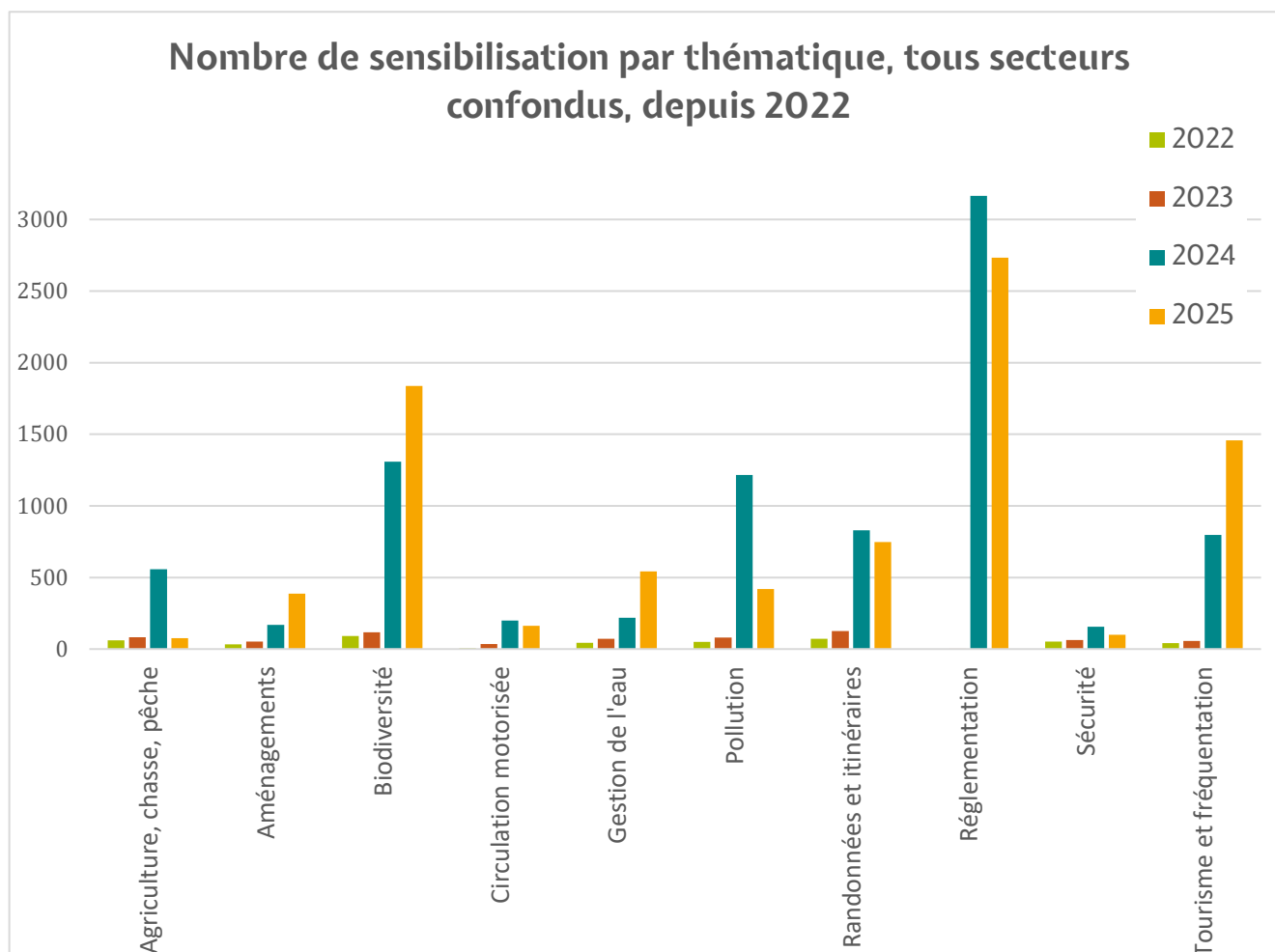
Graph 3 - Répartition des nuitées touristiques réalisées par périodes commerciales (en nombre de nuitées)



Chiffres de fréquentation de la saison 2025 (Bilan 2025, OT Guillestrois-Queyras, G2A consulting)

3. Thèmes abordés

Dans la base de données qui fait la synthèse des personnes croisées et sensibilisées, les messages des écogardes sont divisés en 11 catégories : « Agriculture, chasse, pêche » ; « Aménagements », « Biodiversité » ; « Circulation motorisée » ; « Gestion de l'eau » ; « Pollution » ; « Randonnées et itinéraires » ; « Réglementation » ; « Sécurité » ; « Tourisme et fréquentation ».



Evolution du nombre de thématiques abordées par les écogardes sur l'ensemble des secteurs patrouillés

Les thèmes abordés varient en fonction des secteurs ; le détail pour chacun est présenté en annexe. La figure ci-dessus fait néanmoins la synthèse des thématiques abordées sur l'ensemble des secteurs patrouillés, et leur évolution depuis 2022. On constate une forte augmentation de la sensibilisation sur certaines thématiques à partir de 2022, cela s'explique par la prise de plusieurs arrêtés municipaux sur le bivouac, les chiens et les feux, donnant ainsi plus de matière aux écogardes pour sensibiliser les personnes qu'ils croisent. Ainsi avant 2022 il n'y avait pas de discussion autour de la réglementation car il n'y en avait pas de réglementation spécifique sur le territoire du Parc.

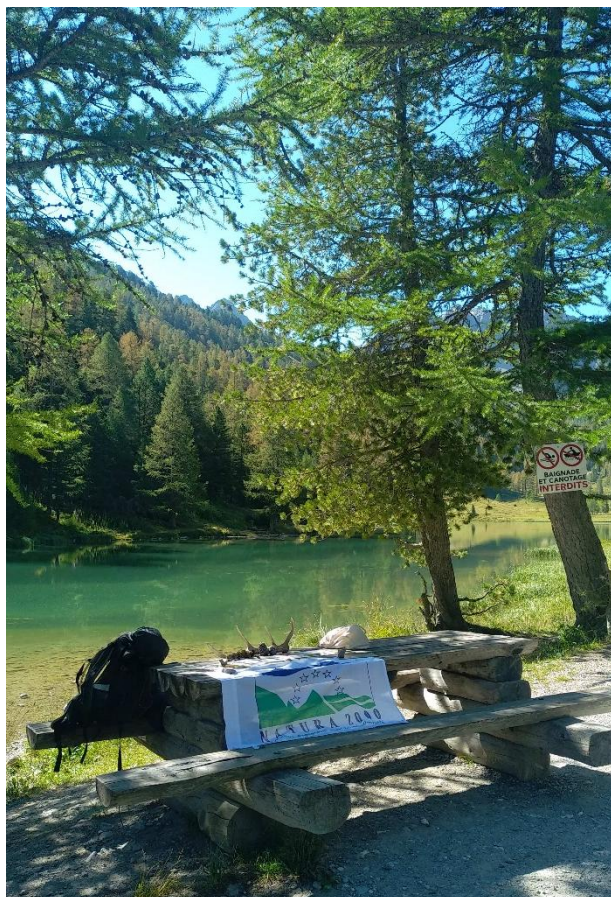
4. Expérimentation sur de nouvelles formes de patrouilles

La présence en 2025 d'un écogarde à plein temps sur les secteurs hors du parc a offert la possibilité d'expérimenter de nouvelles manières de sensibiliser les gens. Ainsi, l'écogarde a installé un stand aux abords du Lac de l'Orceyrette (Villar-St-Pancrace), lieu très fréquenté et départ de quelques randonnées.

Le stand était très simple avec quelques indices de présence de faune (bois, empreintes) et affichait les couleurs de Natura 2000 (Secteur présent dans le site « Rochebrune-Izoard – Vallée de la Cerveyrette »). L'écogarde est resté une heure environ au stand qui a attiré de nombreuses personnes venues se renseigner sur les enjeux du territoire, la réglementation et les comportements à adopter. Suite à ce temps immobile l'écogarde a fait sa patrouille habituelle.

La tenue de ce stand a permis de toucher plus de monde que sur les patrouilles précédentes et est particulièrement adaptée en cas de forte affluence, permettant ainsi de discuter avec plusieurs personnes à la fois sans faire le tour de tous les groupes.

Stand au Lac de l'Orceyrette



B. Les patrouilles communes

1. Patrouilles au cours de l'été

Les patrouilles communes sont des patrouilles où un écogarde du Parc va sur site avec un ou plusieurs membres des brigades suivantes : brigade de Château-Ville-Vieille, brigade de Guillestre, Brigade enquête environnement, OFB. 8 patrouilles ont été réalisées dans l'été

Plusieurs patrouilles ont été annulées dans l'été du fait d'impératifs de dernière minute pour les différentes brigades, ce qui n'a pas permis d'avoir des patrouilles régulières. Néanmoins les services de gendarmerie sont favorables à la réitération de ces patrouilles en 2026, en essayant peut-être de mixer davantage les différentes brigades entre elles lors de ces journées.

L'un des retours fait sur ces journées communes a été le manque de pertinences de certaines patrouilles vis-à-vis des heures de disponibilité des gendarmes. Par exemple, la sortie sur la



Blanche s'est déroulée comme suit : départ pont du Moulin, traversée de la vallée vers le col de St Véran, descente par les lacs Blanchet supérieur et inférieur et retour par le refuge. La tournée a été faite entre 8h et 17h. Il aurait été plus pertinent de passer plus tôt et plus tard au niveau du Pont du moulin pour sensibiliser les personnes en bivouac, ou le stationnement des véhicules de nuit. Ces retours seront pris en compte l'année prochaine pour essayer d'avoir des horaires plus adaptés aux secteurs visés.

Date	Brigade	Lieu
11/07/2025	CVV	Haut-Guil
11/07/2025	CVV	Lac de Roue
15/07/2025	CVV	La Blanche
22/07/2025	Guillestre	Miroir et Pelouse
04/08/2025	CVV	Agnel - Bouchouse
12/08/2025	BEE et CVV	Malrif
21/08/2025	BEE et CVV	Bouchouse
26/08/2025	OFB	Orceyrette

Tableau 5 : Bilan des patrouilles communes de l'été 2025

2. Opération police : 10 et 11 août 2025

En plus des patrouilles communes « traditionnelles », un week-end de patrouille avec l'OFB et la brigade de CVV a été organisé. Ces journées ont eu lieu le 10 et 11 août. Ci-dessous le bilan des secteurs patrouillés

Tableau 6 : Bilan des journées polices 2025

Date	Horaire	Brigade	Lieu
10/08	9H - 17H	OFB	Bouchouse par Médille
10/08	9h - 17H	OFB	Ste Anne - Miroir
10/08	16H - 22H	OFB	Bouchouse par Col Vieux

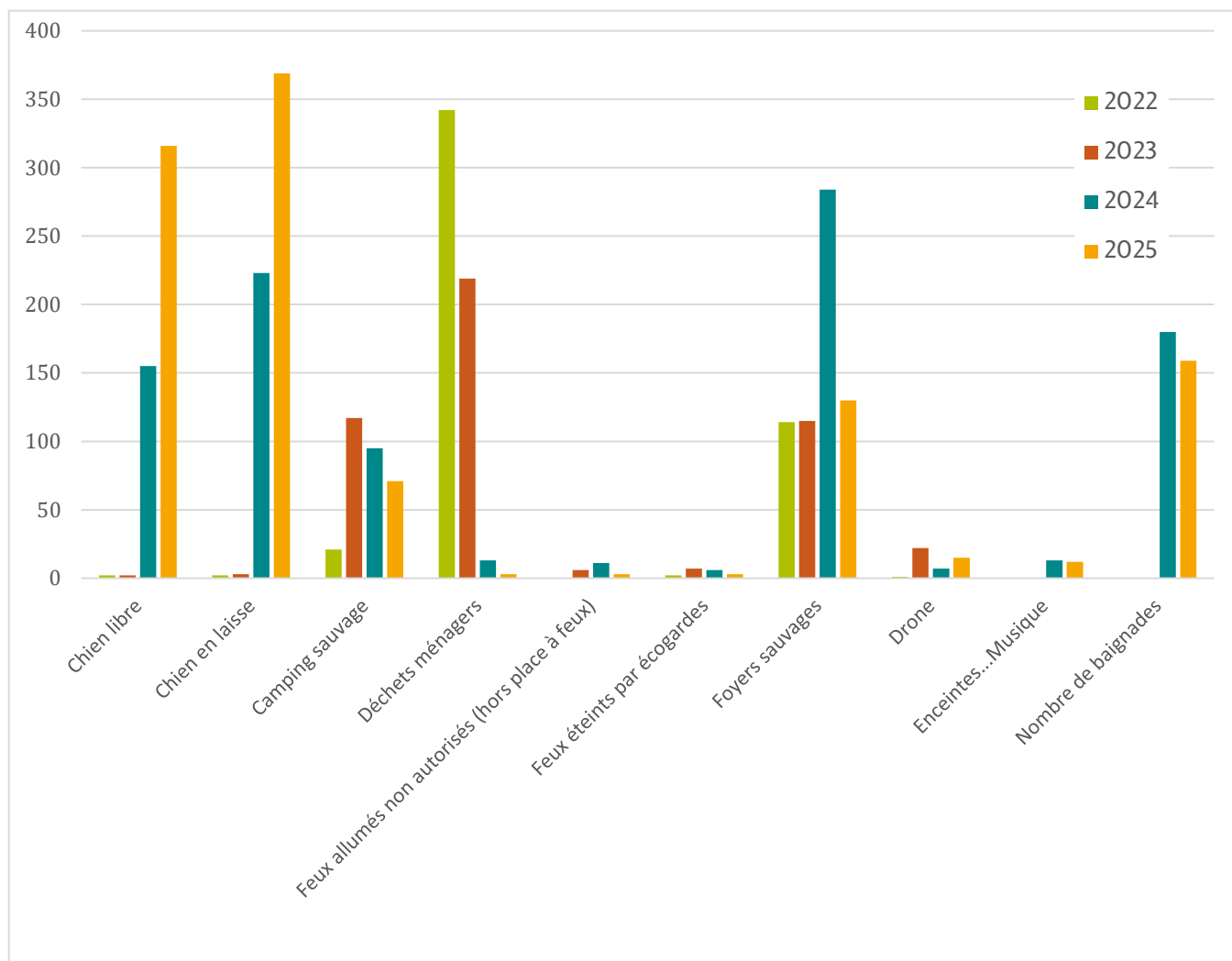
Date	Horaire	Brigade	Lieu
10/08	21H - 23H	CVV	Haut Guil et Valpreveyre
11/08	9H - 17H	OFB	La Blanche
11/08	14H - 17H	OFB	Clapeyto

Plusieurs remarques ont été faites suite à ces journées notamment sur des horaires parfois peu adaptés aux besoins et aux compétences de l'OFB. Les suggestions faites seront prises en compte pour l'organisation de 2026.

C. Retours et incivilités constatées

L'image ci-après montre la synthèse des comportements constatés sur l'ensemble des secteurs. Le détail par secteur est présent en annexe. Etant donné que la réglementation sur les chiens n'a été prise qu'en 2022 ce genre de comportement n'était pas relevé avant. Les foyers sauvages représentent les restes de feux trouvés par les écogardes le lendemain ou plusieurs jours après qu'ils aient été faits. A l'inverse les feux allumés et éteints sont constatés au moment où ils sont réalisés.

Les paragraphes suivants abordent les différents comportements constatés plus en détail.



Evolution du nombre de comportements détectés par les écogardes sur l'ensemble des secteurs patrouillés

1. Chiens de compagnie

La randonnée avec chien est l'activité « réglementée » qui est de loin la plus fréquemment observée par les écogardes. Malgré un certain progrès dans l'acceptation de la réglementation, c'est aussi la pratique qui semble soulever la plus de récalcitance chez certains individus, avec parfois un refus total d'attacher leur chien, même devant les écogardes, et parfois même des incivilités (« *c'est toi que je vais attacher !* », à une écogarde).

Cette réglementation semble un peu mieux acceptée par la population touristique que par les « anciens », les « locaux », et même certains professionnels de la montagne (gardiens de refuge, AMM, des personnes qui se disent berger, qu'ils soient en activité ou pas). Ces personnes semblent imperméables à l'argument « montrer l'exemple ».

Lors de certaines patrouilles, jusqu'à une quinzaine de chiens ont été observés, tous en laisse (au lac de Saint-Anne). Les écogardes témoignent aussi d'une certaine « pression sociale » sur la question : des randonneurs qui racontent avoir eux-mêmes fait des remarques ou réprimandé d'autres randonneurs, des emails envoyés à l'OT ou au Parc pour déplorer trop de chiens, etc...



2. Chiens de protection/pastoralisme

La cohabitation entre le monde pastoral et le monde touristique reste tendue. Que ce soit sur sentiers ou sur les marchés ou les pots d'accueil (cf. plus bas), les écogardes se retrouvent souvent sollicités par des personnes voulant faire entendre leur mécontentement vis à vis d'un « camp » au l'autre, et une réponse est attendue.

Chez les randonneurs : Les sentiments vont de la peur (pour eux-mêmes, pour leurs chiens), à la colère, à un sentiment d'être privé d'un espace ou d'une activité (« *les bergers s'accaparent la montagne !* »), ou encore des revendications écologiques. La cartographie de localisation des troupeaux se montre un outil de médiation très efficace pour que chacun retrouve son compte.

Chez les bergers : Dans certains cas, les bergers déplorent des plus en plus de perturbations (Randonneurs hors-sentier, surfréquentation, manque d'intimité) sur leur alpage. Les écogardes (ainsi que les médiateurs pastoraux et les élus) ont été sollicités pour mettre en défens ou interdire des passages (un arrêté a été pris au cours de l'été sur Arvieux pour fermer l'accès à une sente non balisée, une mise en défens « sauvage » a été vue au lac de l'Ascension). Il y a parfois un décalage entre les attentes des bergers par rapport aux rôles des écogardes et par rapport à leur propre capacité à privatiser un alpage.

Dans chacun de ces cas, il y a une part d'objectivité (un chien réellement trop agressif, une réelle perturbation sur le travail des bergers) et une part subjective (comment est **perçu** l'aboïement d'un patou par le randonneur, une journée de forte fréquentation par le berger)

3. Bivouac

Les horaires de bivouac sont globalement assez bien respectés. Quelques infractions ont pu être constatées ponctuellement, principalement sur le secteur de Bouchouse (lacs Foréant, Baricle et Egorgéou) où des tentes étaient parfois installées sur des secteurs interdits par l'APPB.

On constate qu'il y a de plus en plus de néopraticants qui cherchent la proximité des refuges par crainte d'être « isolés » dans la montagne. Une forte concentration de tente a ainsi été observée tout au long de l'été

autour du refuge Agnel par exemple. Les refuges de la Blanche et de Furfande accueillent également bon nombre de tente à leur abord.

Concernant ces deux derniers refuges, une clarification est nécessaire en accord avec les maires des communes concernées quant aux prestations d'accueil des tentes qu'ils proposent. En effet, pour la Blanche, le refuge n'est pas dimensionné pour nourrir et traiter les eaux usées des gens du refuge et des gens sous tente. Un rappel à l'ordre a été fait auprès du propriétaire néanmoins la prestation « Camping » (avec repas et accès aux douches) est toujours proposée sur son site. Pour le refuge de Furfande, le même genre de prestation existe sans que l'on sache si le refuge est dimensionné pour. Il conviendra de clarifier ces deux situations pour 2026.

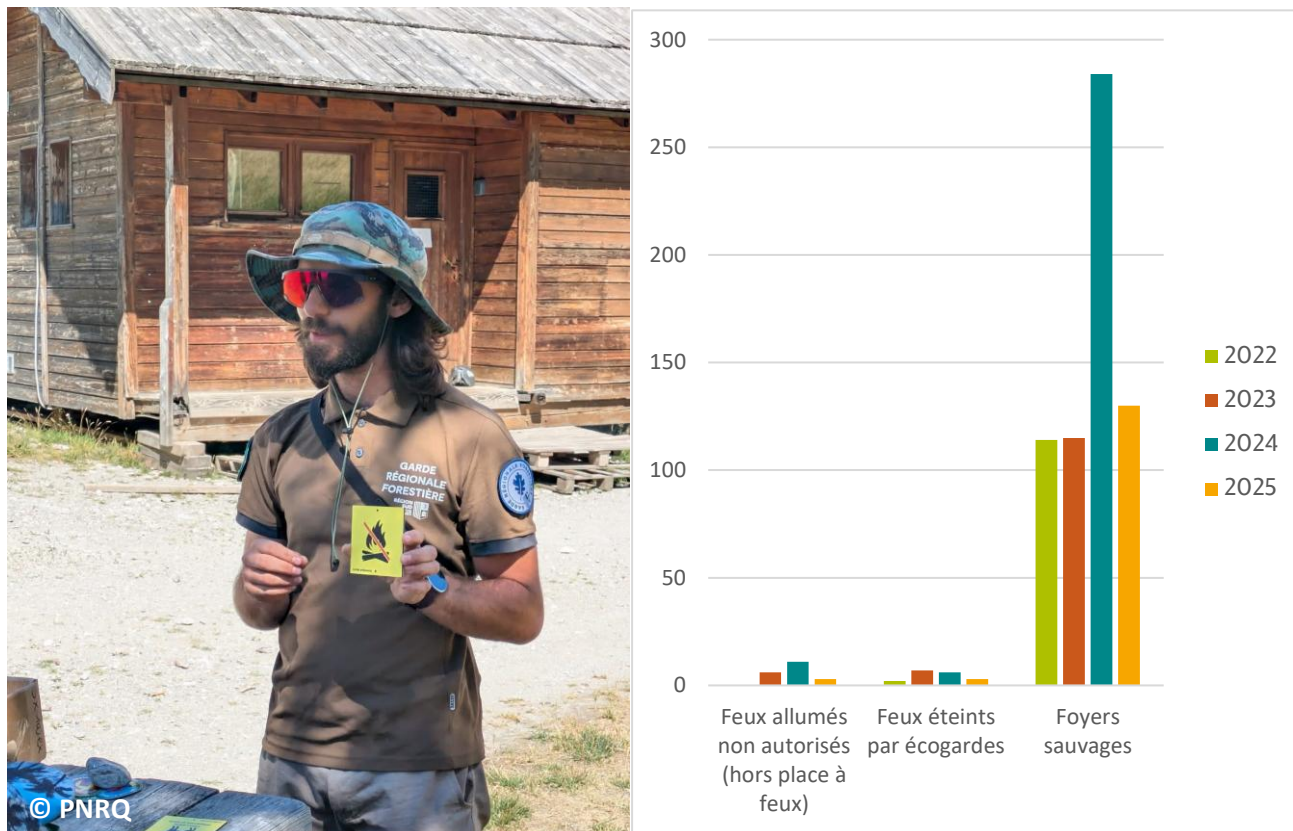
Enfin, le Queyras a été soumis pour la première fois à un abandon de matériel, traduisant une fois encore le changement de profil des personnes en montagne. Sur la commune de Ceillac, une tente, des tapis de sol, duvet, nourriture et vêtements ont passé l'été à proximité du spot de bivouac du Lac Miroir. Le matériel, visiblement neuf a été démonté en fin de saison par le Parc, abandonné par ses propriétaires début juillet.

Ces pratiques sont observées sur d'autres territoire (Ecrins, Verdon) et montre la méconnaissance de l'activité et des comportements à avoir en montagne.



Tente abandonnée sur le secteur du Lac Miroir

4. Feux



Comme le montrent les chiffres du nombre de feux trouvés allumés (feux allumés non autorisés éteints par écogarde) et de foyers sauvages (trouvés éteints), les écogardes constatent majoritairement la présence de feux après que ceux-ci ont été réalisés et éteints. Il est très fréquent de trouver des vieilles places à feu, et très rare de prendre sur le fait ceux qui l'ont allumée.

Cela montre que nos maraudes sur ces secteurs ne sont pas réalisées aux heures d'allumage des feux, et qu'il faudrait donc les modifier si l'on veut trouver les feux allumés. Cela peut être pertinent par exemple dans le cadre de patrouilles communes avec la gendarmerie ou l'ONF qui pourraient intervenir et verbaliser les auteurs du feu.

Il a également été constaté que sur certains secteurs, alors que les foyers sauvages sont démontés par les écogardes dès qu'ils les trouvent, ces derniers « réapparaissent » régulièrement, parfois dès le lendemain. Des interventions sur site à l'heure de « création » de ces foyers pourraient peut-être limiter leur réapparition.

5. Drones

Assez peu d'infraction de type « Drones » ont été constatées. Les lieux où elles sont le plus détectées sont les lacs (Malrif, Souliers) et aux abords des « grands cols », comme le col Agnel par exemple. Lorsque les écogardes leur demandent d'arrêter le drone les gens obtempèrent plus facilement que les propriétaires de chien en infraction. Ils témoignent néanmoins leur mécontentement notamment du fait que les outils de l'Etat (Géoportail entre autres), laissent penser que la pratique est autorisée dans le Parc du Queyras.

En effet dans le Queyras ce n'est pas une interdiction stricte mais une zone réglementée (interdiction aux abords des lacs, troupeaux, chalets, faune sauvage). Or Géoportail ne fait pas de distinction entre autorisé et réglementé, il met uniquement en évidence les zones d'interdiction (dont la RNN du Mont Viso par exemple).

6. Autres non réglementaires

En ce qui concerne les autres comportements, de nombreuses baignades sont observées dans les lacs d'altitude, particulièrement au moment des fortes chaleurs. La plupart des personnes sensibilisées comprennent quand on leur demande d'éviter ces comportements, plusieurs d'entre eux s'attendent même à ce que cela soit interdit.

Il arrive que des baignades « en groupe » soient constatées, encouragées par des Accompagnateurs de moyenne montagne (AMM) ou autres encadrants de groupe. Ces pratiques-là sont plus problématiques car nous comptons sur les professionnels de la montagne pour diffuser des messages cohérents avec ceux des écogardes et limitant la perturbation de milieux et des espèces. Il reste très difficile de sensibiliser ces professionnels dont les comportements vont à l'encontre des messages que les écogardes essayent de faire passer.

Une problématique également régulièrement soulevée au cours de l'été a été celle des véhicules de nuit. Alors que certaines communes souhaiteraient limiter le stationnement sur certaines aires naturelles, plusieurs constats d'abandon de déchets ont été faits. Peu de camping-car ou van ont été trouvés sur des secteurs déconseillés, pour la même raison que pour les feux sauvages : les horaires de patrouille des écogardes ne permettent pas toujours la détection de ces comportements. Un travail a été engagé avec la commune de Ceillac pour travailler sur ce sujet, sur d'éventuels arrêtés qui pourraient être pris, et sur les retours d'expérience des territoires voisins.

Enfin plusieurs fois au cours de l'été, de locaux ont fait remonter de grosses problématiques liées au bivouac ou au stationnement de nuit, notamment à proximité de certains hameaux. Les riverains se sont plaints de la multiplication de déjections humaines, reste de papiers toilettes, à proximité des hameaux.

Encore une fois cela traduit la méconnaissance de certains utilisateurs des bons comportements à adopter pour ne laisser aucune trace de leur passage.

D. Les marchés et les pots d'accueil

1. Marchés

La présence sur les marchés a été initiée en 2024 pour donner suite à des morsures de chiens de protection sur des chiens domestiques, qui avaient fait parler dans la presse. Pour l'année 2025, il a été décidé d'essayer d'avoir une présence sur les marchés de toutes les communes du Parc. Ces présences ont été assurées principalement par les Ecogardes GRF, appuyés par deux agents permanents du Parc : la coordinatrice des écogardes et le chargé de mission communication.

Deux marchés initialement prévus n'ont pas été réalisés : un sur Arvieux en raison d'un changement exceptionnel du jour du marché ; un sur Ceillac en raison d'une modification d'emploi du temps de dernière minute en fin de saison. La figure ci-dessous fait le bilan des présences sur les marchés.



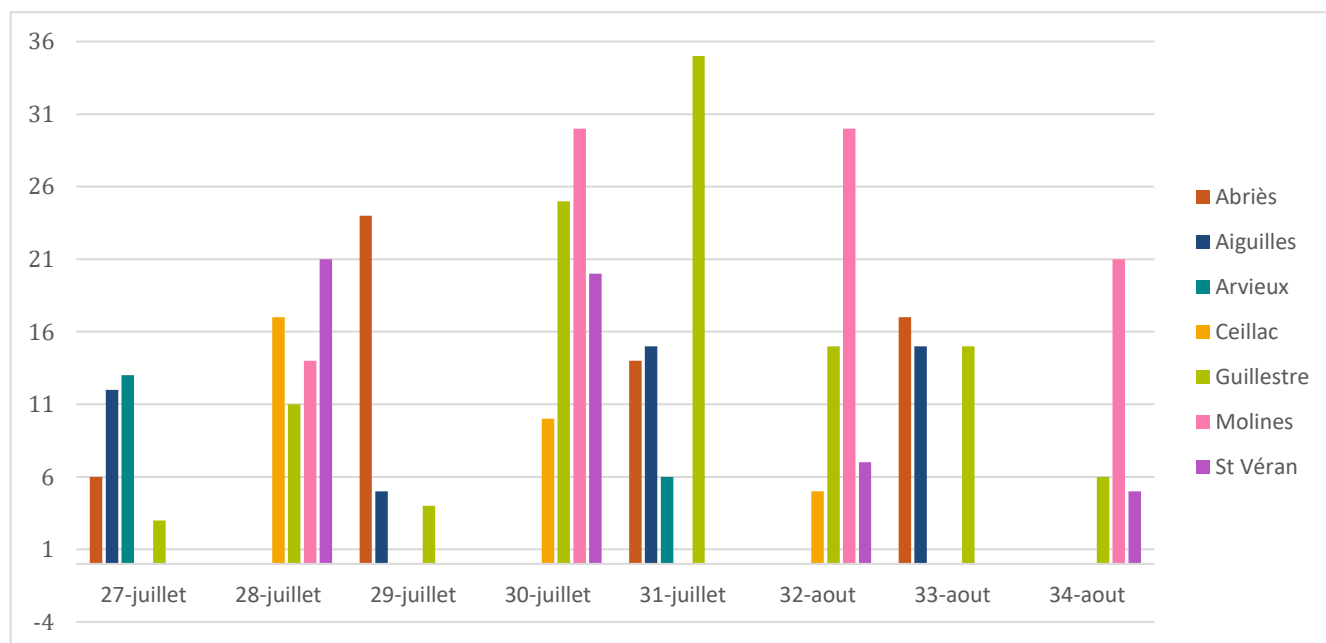
Bilan Écogardes PNRQ 2025 - Bilan de la saison

	Semaine	27	28	29	30	31	32	33	34
		30 juin - 6 juillet	7-13 juillet	14-20 juillet	21-27 juillet	28 juillet-3 août	4-10 août	11-17 août	18-24 août
Guillestre	<i>Lundi</i>	Agent	Agent	EcoG	EcoG	Agent	EcoG	Agent	EcoG
Molines	<i>Mardi</i>		Agent		Agent		EcoG		Agent
Abriès	<i>Mercredi</i>	EcoG		EcoG		EcoG		EcoG	
Aiguilles	<i>Jeudi</i>	EcoG		EcoG		EcoG		EcoG	
Ceillac	<i>Jeudi</i>		EcoG		Agent		Agent		ANNULE
Arvieux	<i>Vendredi</i>	EcoG				Agent		ANNULE	
St Véran	<i>Samedi</i>		EcoG		EcoG		EcoG		EcoG

Bilan des présences sur les marchés pendant la saison estivale 2025 (EcoG : Ecogarde ; Agent : Agent du PNRQ autre que les écogardes)

Le stand du Parc sur le marché était composé d'une table avec des flyers sur la réglementation du Parc, la cohabitation avec les chiens de protection (dépliant DDT, QR code de la cartographie de présence des troupeaux, ...) et quelques informations sur les événements portés par le Parc. Il y avait également de la documentation sur les bons comportements à adopter en montagne. Le stand était matérialisé par une oriflamme aux couleurs du Parc. De la documentation sur les feux et le bivouac étaient également présente, de même que des pictogrammes pour rappeler la réglementation à ce sujet.

En termes de fréquentation, la figure ci-dessous fait le bilan des personnes effectivement sensibilisées sur les marchés. On remarque une hausse de la sensibilisation fin juillet/début août qui correspond au pic de fréquentation touristique constaté lors de la saison estivale 2025.



Bilan du nombre de personnes sensibilisées par marché au cours de la saison estivale 2025

Sur les marchés de Guillestre le nombre de sensibilisation reste généralement plus haut qu'ailleurs, ce qui est dû à la très forte affluence de ce marché par rapport aux autres. Le marché de Molines a été un marché sur lequel beaucoup de sensibilisation a pu être faite, surtout compte tenu de la plus faible taille du marché par rapport à Guillestre.

Sur le marché de Ceillac la sensibilisation a été assez faible. Le marché est très fréquenté mais beaucoup de randonneurs passent devant le stand rapidement sans s’y arrêter. Ils sont là pour acheter à manger rapidement avant de partir randonner.

Sur Aiguilles et Abriès-Ristolas la sensibilisation a relativement peu évolué au cours de l’été et a été moyenne à faible. Sur Arvieux elle a été plutôt faible ce qui peut s’expliquer par le fait que le marché est assez restreint et les visiteurs sont principalement des locaux qui ne s’arrêtent pas au stand du Parc.

Enfin sur St Véran les pics de sensibilisation correspondent à des circonstances exceptionnelles : des personnes faisant la queue devant le stand en attendant un autre producteur. Sinon elle a été assez faible.

2. Pots d’accueil

Les pots d’accueil ont eu lieu tous les dimanches sur les communes de Arvieux, Ceillac et Abriès-Ristolas. Les figures ci-dessous font le bilan des présences et des fréquentations sur chacun d’eux.

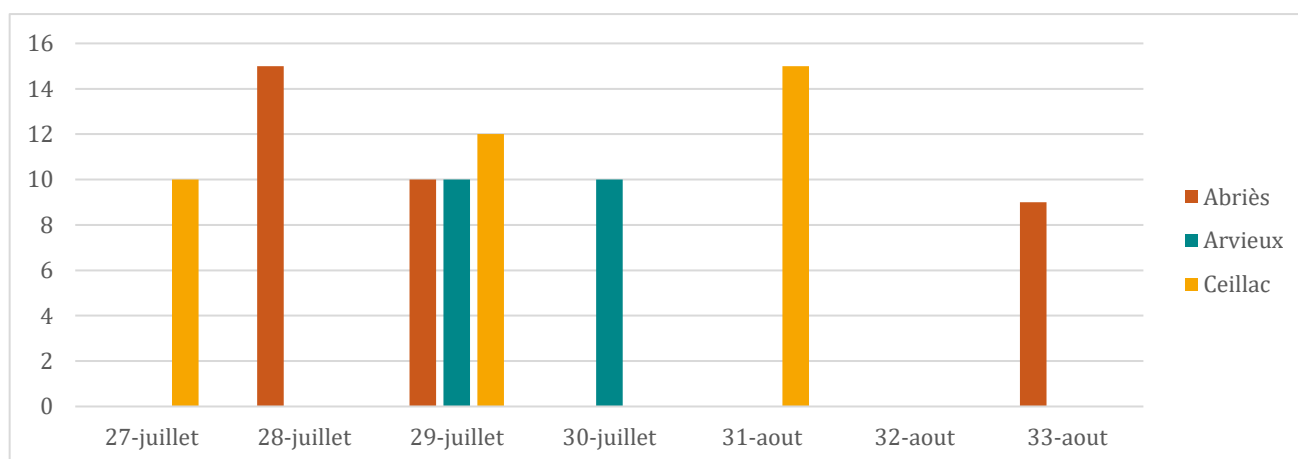
Deux pots d’accueil ont été annulés : l’un qui tombait sur un dimanche de patrouille pour les journées polices (cf. plus haut) ; l’autre qui a été annulé par le comité d’animation de Ceillac.

Semaine	27	28	29	30	31	32	33
	30 juin - 6 juillet	7-13 juillet	14-20 juillet	21-27 juillet	28 juillet-3 aout	4-10 aout	11-17 aout
Arvieux		EcoG	EcoG	EcoG		ANNULE	
Ceillac	EcoG		EcoG	ANNULE	EcoG		
Abriès-Ristolas		EcoG	EcoG			EcoG	EcoG

Bilan des présences sur les pots d’accueil (dimanche) pendant la saison estivale 2025 (EcoG : EcoGARde)

En début de pot d’accueil l’écogarde présent a toujours eu la possibilité de s’adresser à l’ensemble des personnes présentes (présence parfois d’un micro et d’une enceinte). Après une présentation de tous les exposants, les personnes pouvaient venir poser des questions au stand. Ainsi chaque pot d’accueil permet de toucher toutes les personnes qui se sont déplacées pour venir, contrairement au marché où seule une partie des visiteurs entendent les messages de sensibilisation.

La fréquentation de cet évènement a peu évolué au cours de la saison. Pour Arvieux, il n’y a eu personne de sensibilisé la deuxième semaine de juillet en raison d’un souci avec l’organisateur du pot d’accueil. La semaine suivante ce souci a été résolu et les écogardes ont ensuite pu présenter leur mission comme ailleurs.



Bilan du nombre de personnes sensibilisées par pot d'accueil au cours de la saison estivale 2025

III. Perspectives pour 2026

Plusieurs points d'amélioration ou d'évolution ont été évoqués au cours de la saison avec les écogardes, qu'il s'agisse de points administratifs, organisationnels ou réglementaires. Ils sont détaillés ci-après. En annexe se trouve un document de synthèse des choses à prévoir d'ici la saison estivale 2026, par le Parc ou par les communes.

A. Outils et fonctionnement

1. Accueil des écogardes saisonniers

Afin de faciliter l'accueil des futurs saisonniers et leur appropriation du territoire, il a été proposé de rédiger pour 2026 un carnet d'accueil pour les futurs écogardes « GRF ». Ce dernier sera découpé selon les différents secteurs et indiquera pour chacun les journées types à réaliser sur ces secteurs, les horaires préférentiels, les discours à adopter, etc. Ce sera le cas pour les secteurs du Parc mais aussi pour ceux hors Parc pour l'écogarde Natura 2000.

Ce carnet d'accueil intégrera également des descriptions des marchés, des pots d'accueils, du matériel à emmener sur chacun d'eux et des astuces et infos utiles à connaître (place de stationnement, localisation du stand).

Dans ce livret sera également mis des éléments de langage pour aider les nouveaux saisonniers lors de leurs premières sensibilisations. Des accroches et phrases type seront données pour chaque point de la réglementation du Parc.

Ce livret sera un complément à la semaine de formation en interne prodiguée par les agents du Parc. Cette dernière sera étoffée afin que les nouveaux écogardes puissent échanger avec ceux qui sont là depuis plusieurs saisons et connaissent bien le Parc et ses enjeux.

2. Outils de travail et d'entretien

Afin d'améliorer l'organisation collective et de faciliter le travail d'entretien que les écogardes font sur certains signalétiques ou sentiers, il pourrait être pertinent de mettre à disposition des outils, des piquets, de la cordelette, du dissolvant (pour effacer les tags), et ce afin que les écogardes n'aient pas besoin d'emprunter à d'autres missions (pour lesquelles les référents peuvent être en congés durant l'été, rendant parfois plus difficile de trouver le matériel recherché).

B. Patrouilles et actions de sensibilisation

1. Cohabitation et messages de sensibilisation

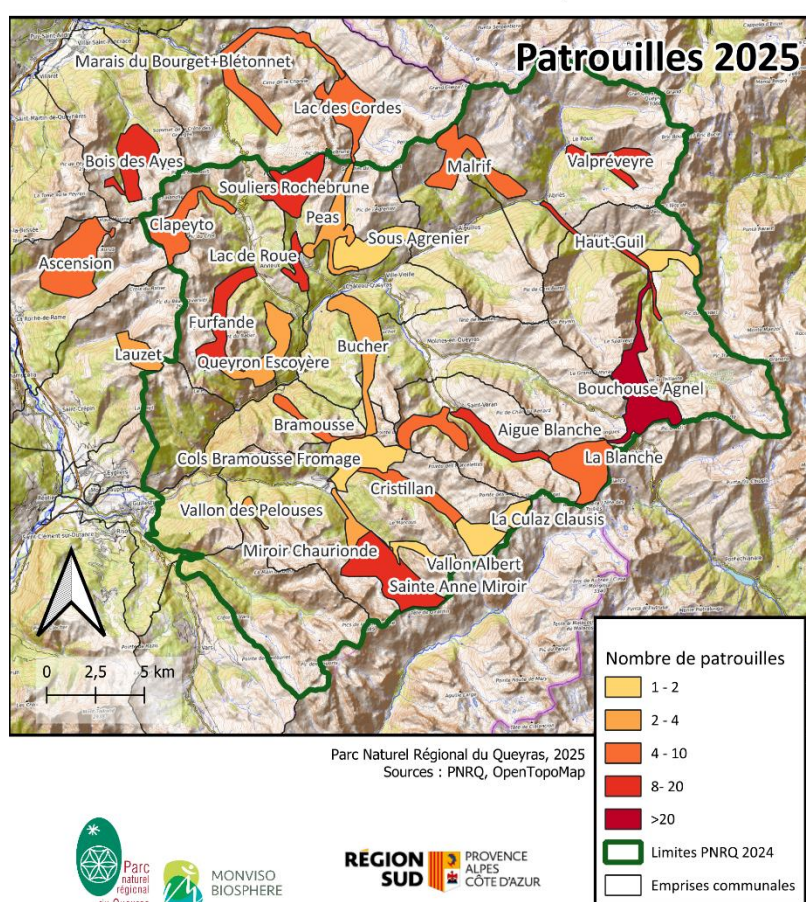
Le point principal qui a pu causer des tensions et a dû être géré dans l'été au fil de l'eau a été la cohabitation entre pastoralisme et activités touristiques. Suite aux constats de conflits et tension les points suivants peuvent être proposés et réfléchis en amont de la saison 2026 afin que la saison prochaine se passe mieux :

- Concerter avec les bergers et les agences de séjour touristique / agences de professionnels sur un schéma de fréquentations.
- Identifier les lieux et les périodes concernés par des tensions afin d'anticiper et prévenir ces conflits d'usage, prévoir en amont une signalétique adaptée (cartographie, affiches explicatives, alternatives, piquets et cordelettes)

- Les messages de cohabitation des écogardes sont destinés essentiellement aux randonneurs, et pour cause. Cependant, il pourrait être intéressant, soit cas par cas, soit avec mot dans le Bulletin Berger, d'appuyer sur la réglementation en place, les actions faites par les écogardes, l'importance de la cohabitation et si besoin les personnes à contacter en cas de tension plutôt que de prendre des initiatives seuls (comme cela a été le cas sur le Lac de l'Ascension par exemple).

Des comportements inappropriés ont également été constatés chez certains encadrant de groupe pendant l'été. Afin de prévenir cela il pourrait également être intéressant d'essayer d'échanger avec les accompagnateurs en moyenne montagne du territoire en amont de la saison pour rappeler qu'il faut éviter les baignades dans les lacs, respecter les lieux de vie des bergers, etc.

Nombre de patrouilles sur les secteurs écogardes du parc naturel régional du Queyras et site Natura 2000 "Rochebrune - Isoard - Vallée de la Cerveyrette" en 2025



2. Localisation et fréquence des patrouilles

La carte de répartition et de fréquence des patrouilles montre que les secteurs les plus fréquentés (Ste Anne, Miroir, Bouchouse, Souliers, Clapeyto, la Blanche) sont bien patrouillés par les écogardes.

Pour 2026 il conviendra de maintenir une forte présence sur ces sites. De la même manière que des patrouilles ont régulièrement été faites sur Bouchouse en soirée, nous aimerions développer davantage de patrouilles sur Malrif pour 2026.

Cela ira de pair avec une réflexion autour des horaires de patrouilles pour répondre au fait que peu d'infractions « nocturnes » sont effectivement constatées par les écogardes (feux, bivouac, véhicules de nuit). Ainsi pour 2026 il pourrait être judicieux d'essayer de décaler une partie des patrouilles sur la fin d'après-midi et le début de soirée.

3. Marchés, Pots d'accueils et autres sensibilisations

Grâce aux chiffres récupérés lors de la saison 2025 sur les sensibilisations réalisées sur les marchés, deux points ont été mis en avant :

- Le nombre de personnes touchées sur les marchés est relativement faible par rapport au nombre de personnes que l'on pourrait toucher sur le terrain sur le même créneau. En comparaison, le 7/08/2025 entre 9h et 12h, 5 personnes ont été sensibilisées sur le marché de Ceillac. Le même jour à la même heure, un écogarde a sensibilisé 40 personnes sur le secteur Bois noir/Cristillan et un autre 60 personnes sur le secteur Miroir/Ste Anne.

- Une partie du public présent sur les marchés (notamment les marchés de locaux) demande des informations sur les activités du Parc et ses missions, et pas sur les sujets « écogardes » (bivouac, feux, etc.).

Ces deux constats nous conduisent à penser que les marchés ne sont peut-être pas les meilleurs endroits pour diffuser les messages écogardes, notamment sur des communes où les chiffres de l'année ont montré une – très – faible interaction avec les écogardes : Arvieux, Aiguilles, St Véran, Ceillac. De plus les questions des visiteurs du stand sortant des missions écogardes, il pourrait être intéressant de repenser l'objectif des marchés, avec peut-être une présence de membres permanents du Parc et pas des écogardes.

Afin de garder une présence sur les communes pour faire de la sensibilisation, il est proposé pour la saison 2026 de ne conserver que les marchés pour lesquels la fréquentation était assez bonne, et de remplacer les autres par d'autres méthodes de sensibilisation.

Il s'agirait de mettre en place des stands, avec moins de documentation que sur les marchés, sur des endroits stratégiques (départs de randonnée, lieux de bivouac ou de pique-nique) afin d'échanger directement avec le public sur les lieux d'activités touristiques (cf. stand testé sur le Bois des Ayes en 2025 – II.A.4)

En complément il est proposé, sur les marchés maintenus, d'orienter davantage le stand sur les missions du Parc, les animations proposées, sans pour autant supprimer les informations écogardes. Le même genre de sensibilisation pourra se faire sur les nouvelles communes ayant adhéré au Parc au cours du renouvellement de la Charte, pour mieux faire connaître la structure.

Le tableau ci-après fait le bilan des orientations proposées pour les marchés en 2026, et des alternatives envisagées afin de garder une présence sur les différentes communes du Parc.

Tableau 5 : Perspectives pour les marchés pour 2026

	Bilan 2025	Proposition 2026
Abriès-Ristolas	Petit marché avec une assez bonne fréquentation	Conserver le marché 1 semaine sur 2
Aiguilles	Petit marché, peu de fréquentation	Présence fixe avec un stand écogarde. Lieu à définir.
Arvieux	Petit marché, locaux, peu de fréquentation	Présence fixe à la maison du Parc tous les jours de marché
Ceillac	Marché plus conséquent mais peu de passage au stand. Randonneurs pressés de partir en montagne.	Présence fixe sur stand écogarde au départ du GR58 / GR5
Château-Ville-Vieille	Pas de marché	Présence fixe avec un stand écogarde. Lieu à définir.
Eyglis	Commune intégrée dans son intégralité début 2026	Faire des présences lors de fêtes/foire avec des agents techniques
Guillestre	Gros marché, beaucoup de monde.	Conserver le marché mais tourner avec davantage d'agents techniques
Montdauphin	Nouvelle commune (2026)	Faire des présences lors de fêtes/foire avec des agents techniques
Molines en Queyras	Petit marché mais forte présence au stand du Parc, avec néanmoins beaucoup de demande sur les activités du Parc plus que sur la réglementation montagne.	Conserver un marché 1 semaine sur 2 avec un écogarde. Présence fixe sur stand écogarde au Col Agnel
Saint Véran	Petit marché, samedi après-midi, peu de monde.	Présence fixe sur stand au départ des navettes ?

Pour compléter les divers stands il paraît pertinent d'ici le début de la saison d'été 2025 de réfléchir à des supports de communication, jeux, goodies, qui pourraient rendre le stand plus attractif et augmenter le nombre de personnes contactées lors de ces événements.

Deux idées évoquées ont été l'acquisition d'un jeu de traces et empreinte pour attirer l'œil ainsi qu'un jeu sous forme « qui est-ce ? » sur le pastoralisme, la réglementation en montagne.

C. Réglementation

Afin d'homogénéiser le discours des écogardes et de faciliter leurs patrouilles, plusieurs pistes ont été évoquées pour préciser ou compléter la réglementation des communes du Parc pour 2026.

1. Clarification ou modification des arrêtés actuels

Plusieurs suggestions ont été faites pour clarifier certains arrêtés, notamment à propos du bivouac, en raison de la présence de certaines exceptions. Il s'agit par exemple du lac de Roue où le bivouac est possible, bien qu'il soit à moins d'une heure de marche des derniers hameaux.

Il en va de même pour St Véran pour inclure dans les tolérances les zones où de nouvelles places à feu homologuées ont été créées.

Il existe également une ambiguïté sur les « laisses électroniques », ou colliers de rappel. Le Parc estime que cela ne se substitue pas à une laisse physique qui maintient effectivement le chien aux pieds du maître.

2. Drones

Comme expliqué plus haut, Géoportail ne permet pas d'afficher des zones réglementées pour les drones et laisse donc entendre que le survol est autorisé sur le Parc, sans condition. Cela est dû au fait que le Géoportail est fondé sur des autorisations délivrées par l'Etat (ministère des transports et de l'environnement comme pour les Parcs et RNN). Un travail avec l'avocat du Parc du Queyras avait déjà été fait à ce sujet, changer cette information risque de ne pas être possible. Une hypothèse pourrait être d'envisager une cartographie propre au Parc du Queyras, au même titre que celle qui a été réalisée pour localiser les troupeaux et les chiens de protection. L'idée d'*a minima* afficher les zones de lacs a été évoquée et permettrait d'au moins protéger ces zones-là.

3. Bivouac, véhicules de nuit

Comme exprimé plus haut, il conviendra pour 2026 de clarifier la situation des tentes à proximité des refuges de la Blanche et de Furfande. Afin d'accompagner également le refuge Agnel qui fait face à la présence de beaucoup de tente à proximité du refuge, il a été évoqué l'aménagement d'une zone de bivouac légèrement en amont du refuge. Cette solution doit être discutée notamment avec la mairie de la commune.

Il faudrait également échanger avec les communes pour le déploiement d'autres zones dans les lieux où des tensions ont été observées cet été, comme au hameau de Bramousse par exemple où l'installation de toilettes sèches pourrait être une solution aux déjections constatées. De même une zone de bivouac réglementaire permettrait de concentrer les tentes et d'éviter qu'elles ne soient installées trop proches du hameau. Des réflexions pourraient également être menées sur le déploiement d'autres outils en s'inspirant de ce qui peut se faire sur d'autres territoires.

Une zone de bivouac pourrait également être installée dans le vallon de Bouchouse pour éviter que les gens ne s'installent dans la zone interdite par l'APPB, qu'ils ont parfois du mal à identifier. En complément, une communication pourra être proposée au refuge Agnel pour qu'ils puissent également être porteur de

l'information et renseigner les randonneurs sur les lieux où ils peuvent ou non planter leur tente après le Col Vieux.

Enfin, sur la question du bivouac, plusieurs fois la question de l'harmonisation avec les horaires de bivouac du Parc des Ecrins a été soulevée. Afin d'opérer ce changement il faudrait revoir les arrêtés municipaux du territoire, chose qui doit donc être discutée avec les différents élus du territoire.

4. Baignade

Afin de donner du poids au discours des écogardes et pour officiellement réduire le nombre de baignade, un arrêté pourrait être pris sur l'ensemble des communes pour interdire la baignade des humains et des chiens dans les lacs d'altitude.

Un arrêté similaire a été pris cet été sur la commune de Névache par exemple, utilisant l'argument de sécurité publique. Il pourrait également être intéressant de travailler cet arrêté à l'échelle du département pour homogénéiser la prise de position avec l'ensemble des gestionnaires d'aires naturelles. Cela renforcerait le message.

Un autre argument en faveur de la prise de cet arrêté est que la plupart des utilisateurs de la montagne pensent qu'il existe déjà, et semble prêt à voir cette interdiction devenir officielle. Lorsque les écogardes sensibilisent les personnes qui se baignent, ces dernières obtempèrent et comprennent le message. Ce serait donc un arrêté *a priori* bien respecté et facile à accepter.

Pour appuyer l'arrêté, des études conduites dans le Parc des Ecrins sur la qualité de l'eau des lacs en lien devraient bientôt être publiées, et être favorables à la limitation des baignades.

Néanmoins, il paraît ambitieux d'envisager un tel arrêté sur l'ensemble du Parc dès 2026, surtout en contexte d'élections municipales. Cette réflexion pourra tout de même être portée afin de construire un projet, peut-être partagée avec les Ecrins voir le département tout entier. En attendant, des expérimentations pourraient être réalisées sur les sites à fort enjeux de fréquentation tels que les lacs de Bouchouse, Ste Anne ou Malrif. Ces tests pourraient servir de test au déploiement plus large d'une réglementation.

5. Assermentation

Suite à des incivilités constatées et parfois à la difficulté de sensibiliser certains usagers la question de personnel assermenté a été évoquée. Il pourrait s'agir d'écogardes du Parc assermentés, ou bien d'un garde champêtre mutualisé par les différentes communes.

Compte tenu des élections qui auront lieu début 2026, il paraît peu probable que la question de l'assermentation des agents puisse être traitée pour la saison prochaine, mais elle pourra éventuellement l'être pour 2027.

Dans la même idée, les patrouilles communes avec la gendarmerie seront poursuivies.

D. SIT

Pour faciliter les saisies et le traitement des données pour la saison prochaine et celles à venir, il a été décidé de faire quelques changements dans la base de données des écogardes. Ces modifications sont présentées ci-dessous

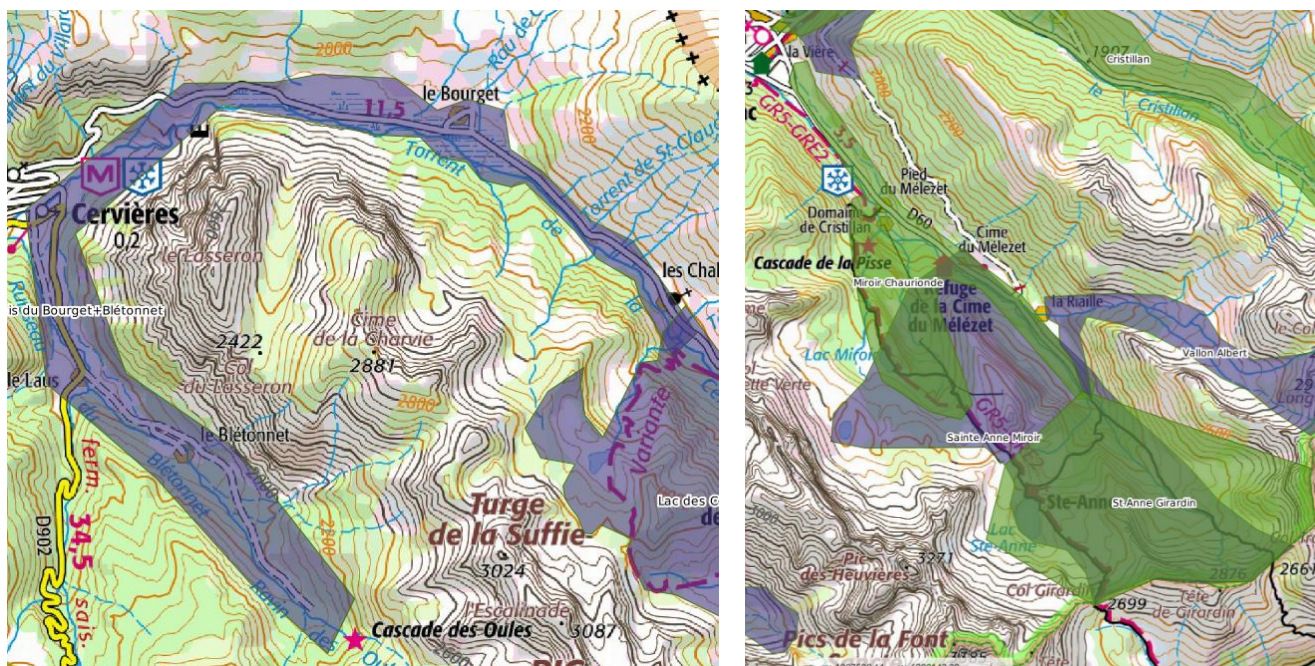
1. Modification des couches de saisie

Le contour des secteurs va être modifié pour coller le plus possible aux réalités des patrouilles sur le terrain. Dans le but de simplifier les saisies, les zones de chevauchement entre secteurs seront limitées au

maximum. Ainsi, il y a actuellement trois secteurs sur Miroir et Ste Anne (cf. Figure ci-après), « Miroir Chaurionde », « Ste Anne Miroir » et Ste Anne Girardin ». Les trois seront fusionnés en un unique secteur « Miroir Ste Anne ».

A l'inverse, le secteur « Bletonnet+Marais du Bourget » sera scindé en deux au niveau de Cervières « Bletonnet », « Marais du Bourget ».

La couche sera également modifiée pour que les données de présence et de sensibilisation lors des marchés, pots d'accueil et stands puissent être saisies dedans. Des polygones seront ajoutés pour localiser les stands et les marchés.



Limites des secteurs de Ste Anne et Miroir (Ceillac) et du Blétonnet/Marais du Bourget (Cervièrès)

Afin de valoriser les données qui seront saisies dans cette couche, une application statistique sera développée pour consulter en temps réel les données de sensibilisation sur chaque secteur et pour chaque commune du territoire.

Pour faciliter la saisie sur le terrain, une application mobile sera testée pendant une ou deux semaines au début de la saison d'été 2026. Si son utilisation est concluante elle pourra être utilisée plus largement par les écogardes. Pour ceux qui ne voudraient pas utiliser l'application mobile ou si jamais elle ne fonctionne pas correctement, un système de fiche terrain pourra être envisagé pour limiter le biais observateur d'un écogarde à l'autre et faciliter la prise d'information de toutes les catégories présentes dans la base de données (comportements et thématiques abordées).

2. Couches parkings

Dans le but d'avoir plus d'information sur le remplissage des parkings du territoire et l'occupation des sites, il a également été évoqué le fait de développer une couche des parkings du territoire. Il conviendra de les localiser, de renseigner leur capacité de remplissage maximum, pour que les écogardes puissent ensuite renseigner leur remplissage au cours de la saison, et fournir une information sur la fréquentation et la capacité d'accueil du territoire.